

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS

ADMINISTRATION GENERALE

**ACQUISITION DE DRONES - SOUSCRIPTION ET SIGNATURE DU CONTRAT
D'ASSURANCE**

Considérant que la Communauté d'agglomération dispose de drones pour lesquels il faut souscrire des assurances spécifiques,

Considérant qu'en application de l'article R 2123-1.2° du Code de la commande publique, il y a lieu de souscrire le contrat avec la société AIR COURTAGE domiciliée à Vulbas Cedex (01155), Hôtel d'entreprises "Pierre Blanche", allée des Lilas, BP 70008, lequel apporte des garanties requises en "responsabilité civile" pour un montant de 730 € TTC frais en sus estimés à 32 € TTC, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020, |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de souscrire avec la société AIR COURTAGE située à Vulbas Cedex (01155), Hôtel d'entreprises "Pierre Blanche", allée des Lilas, BP 70008, un contrat ayant pour objet d'apporter les garanties requises en "responsabilité civile drone" et de le signer pour un montant de 730 € TTC frais en sus estimés à 32 € TTC, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2020.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 25 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 juin 2020
Et de la publication le : 25 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain